

Ai-je besoin d'une licence d'importation ou dois-je fournir des documents spéciaux ?

 Vous êtes ici:

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [PRODUITS ET SERVICES \(publications, étalons de référence, CombiStats\)](#) / [Étalons de référence de l'EDQM](#) / [Commander des étalons de référence de l'EDQM ?](#) / Ai-je besoin d'une licence d'importation ou dois-je fournir des documents spéciaux ?

Réponse:

Avant de passer commande, renseignez-vous auprès des autorités locales, régionales ou nationales du pays importateur pour savoir si elles demandent des documents spécifiques et pour vous assurer que l'importation du produit que vous souhaitez commander est légale. Tous les documents nécessaires doivent être transmis à l'EDQM au moment de la commande (particulièrement en ce qui concerne les produits biologiques). Pour des informations détaillées concernant des pays spécifiques, consultez la [base de données des étalons de référence de la Ph. Eur.](#) et la confirmation de commande.

Pour les articles contrôlés, identifiés dans la [base de données officielle des étalons de référence de la Ph. Eur.](#) par un astérisque (*), vous devez fournir une licence d'importation à l'EDQM afin que nous puissions demander aux autorités françaises une licence d'exportation avant de vous expédier les produits. Notez que l'obtention de ce document peut prendre jusqu'à 10 semaines.

Remarque : pour les produits *SAO (substances appauvrissant la couche d'ozone), consultez la FAQ qui y est consacrée.

Pour plus d'informations, voir le document [Commande et expédition des articles de l'EDQM](#).